

Indices des prix de production des services français pour l'ensemble des marchés (BtoAll) - Principaux agrégats

Organisme producteur : Insee.

- [Consultez les « Informations Rapides » de cet indicateur.](#)

Présentation synthétique

Origine des données

Les indices de prix de production et d'importation dans les services sont calculés par l'Insee à partir des résultats de l'enquête [Observation des prix de l'industrie et des services \(OPISE\)](#) (fichier pdf de présentation - version de mai 2015 - 1,73 Mo) réalisée par l'Insee auprès d'un échantillon d'entreprises. Chaque trimestre, environ 2 100 entreprises sont interrogées et fournissent quelques 12 500 séries de prix. Cette enquête fait partie du programme annuel d'enquêtes statistiques des services publics examiné par le [CNIS](#) et publié par arrêté au Journal Officiel en début d'année.

Définitions et sources réglementaires

Les indices de prix de production dans les services répondent à un impératif national et européen, voire international. Ils relèvent du règlement européen sur les statistiques de court-terme (règlement CE dit « STS » n°[1165/98](#) du conseil du 19 mai 1998, modifié depuis par plusieurs règlements) en ce qui concerne les indices de prix des services vendus aux entreprises françaises (marché dit « BtoB », recouvrant en fait toutes les personnes morales établies en France) et du projet « STS package 2017 » pour leur extension aux indices de prix des services vendus à l'ensemble des marchés (dit « BtoAll »). Ces indices de prix des services sont aussi concertés internationalement par le [Groupe de Voorburg](#) sur les statistiques de services, qui dépend de l'[ONU](#), et guidés par un manuel co-édité par [Eurostat](#) et l'[OCDE](#).

Cinq catégories d'indices ont ainsi été définies, dont trois forment une partition du premier :

Libellé bref européen

Libellé long

BtoAll	Prix des services vendus à l'ensemble des marchés
BtoB	Prix de base des services vendus aux entreprises françaises Prix de marché des services vendus aux entreprises françaises
BtoC	Prix de base des services vendus aux ménages en France
BtoE	Prix des exportations de services

Afin d'assurer les différents usages selon les concepts et règles associés, les indices de prix des services vendus aux entreprises françaises (plus exactement : aux personnes morales établies en France) sont déclinés en deux variantes :

- **à prix de base**, selon les concepts des comptes nationaux qui inspirent le règlement

européen sur les statistiques de court terme.

L'agrégat « BtoAll » est ainsi obtenu par combinaison des indices par marchés « BtoB » à prix de base, « BtoC » et « BtoE » (également établis à prix de base) ;

- **à prix de marché** aux fins d'indexation de contrats.

Le tableau ci-après résume les différences conceptuelles entre les deux approches :

À prix de base	À prix de marché
Prix de production de l'activité (revenu du producteur selon un concept éventuellement « net »)	Prix d'acquisition du produit (coût à la commercialisation selon un concept de dépenses « brutes »)
Hors impôts sur les produits, hors TVA	Y compris impôts sur les produits, hors TVA
Subventions sur les produits non déduites	Subventions sur les produits déduites
Y compris transactions intra-groupes	Hors transactions intra-groupes
Données définitives en mai de l'année n+1	Données définitives à T + 150 jours ou corrections signalées dans les Actualités de la BDM

La distinction entre ces deux concepts est particulièrement nette dans le cas de l'édition et de la programmation et diffusion d'une part, et de la publicité d'autre part : les recettes publicitaires des journaux ou des chaînes de radio et de télévision font partie (hormis la commission ou la marge retenue par les régies publicitaires) des revenus des producteurs de ces activités de média, et cette commission ou cette marge constitue les revenus des producteurs des régies publicitaires, tandis que la somme de ces revenus est considérée par l'annonceur comme une seule dépense globale en produit « espaces publicitaires ».

Hormis ce cas et la prise en compte des impôts et subventions sur les produits, le calcul séparé de ces deux variantes n'est mené que si l'impact des transactions intra-groupe est significatif.

Les indices des prix à la consommation sont naturellement la source principale des prix de base des services vendus aux ménages en France. Cependant, ils sont établis et diffusés y compris TVA et impôts nets des subventions sur les produits, soit « à prix de marché ». Ils font donc l'objet d'un retraitement « à prix de base » en les « corrigeant des mesures fiscales », selon un calcul homologue à celui effectué pour l'[Indice sous-jacent des services](#) déjà diffusé par l'Insee. Par ailleurs, les prix à la consommation sont calculés par « postes » (articulés avec la COICOP) et non par « classes de produits » (niveau à 4 chiffres de la CPF 2008), ce qui rend nécessaire la construction d'une table de passage, parfois imparfaite. Enfin, les indices de prix à la consommation peuvent concerner des services importés et non pas produits en France. Ces quelques imperfections ou différences conceptuelles entre cette source et les définitions poursuivies expliquent que l'enquête « Observation des Prix de l'Industrie et des Services » aborde parfois directement des prix de services vendus aux ménages.

Objectifs

Ces indices permettent :

- **Aux économistes d'évaluer et d'analyser les tendances de la conjoncture.**

De nombreux organismes publics ou privés, français, européens ou mondiaux utilisent ces indices de prix comme indicateurs conjoncturels en tant que tels et comme indicateurs

avancés de l'inflation ([BCE](#), [FMI](#), [OCDE](#), etc.). Ces indices permettent un suivi mensuel des prix, sur différents marchés, aux différents stades du processus de production.

L'agrégation des indices de prix des États membres permet d'établir l'indice de prix de production des services (vendus aux entreprises, ou à l'ensemble des marchés) pour l'ensemble de l'Union Européenne ;

- **Aux comptes nationaux de déflater la production issue des statistiques structurelles d'entreprises** et d'effectuer ainsi le partage entre l'évolution de l'activité en volume (quantité, qualité, effet de structure) et l'évolution pure des prix (« partage volume-prix »). In fine, ils peuvent ainsi déterminer l'évolution du volume du Produit Intérieur Brut et des grands agrégats (les prix des services vendus aux entreprises françaises sont homogènes à la consommation intermédiaire et à la formation brute de capital fixe, les prix des services vendus aux ménages en France sont homogènes à la consommation finale des ménages et les prix des exportations de services aux exportations) ;
- **Aux entreprises et collectivités locales d'indexer des contrats.**
Les syndicats professionnels et les entreprises peuvent employer ces indices pour suivre l'évolution des prix de vente ou des prix de revient dans leur branche et apprécier leur compétitivité par rapport à leurs concurrents.
Les entreprises et les collectivités locales peuvent aussi utiliser ces indices officiels, principalement les indices de prix des services vendus aux entreprises françaises à prix de marché et en valeurs définitives, pour indexer des contrats. Il est à noter que l'Insee ne prend pas position sur le choix des indices les plus adéquats pour cette tâche, décision qui est entièrement de la responsabilité des cocontractants.

Champ statistique couvert

Conformément au règlement européen n°[1165/98](#), à la recommandation du CNIS de mai 2007 et au projet « STS package 2007 », le champ des services retenus pour ces indices de prix de production correspond aux sections H, I, J, L, M et N de la CPF révision 2 de 2008 (soit l'essentiel des services marchands ni commerciaux ni financiers) à l'exception des produits suivants :

M70.1 : Services des sièges sociaux

M72 : Services de recherche et développement scientifique

M75 : Services vétérinaires

En incluant au contraire le produit suivant :

S95 : Services de réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques

Le choix d'un ensemble cohérent de sections permet d'élaborer des indices de niveau agrégé et même un indice de prix du « total des services », ce qui n'était pas possible en se tenant au seul champ STS.

L'extension du marché « BtoB » à l'ensemble des marchés en identifiant le marché « BtoC » a permis d'incorporer les indices de prix à la consommation, qui couvraient déjà naturellement l'essentiel du champ pour ce marché. Les branches et les marchés qui ne sont pas suivis par l'enquête « Observation des Prix de l'Industrie et des Services » ou par les indices de prix à la consommation font l'objet d'imputations (même branche mais indicateur d'un autre marché, ou même indicateur de marché, mais autre branche), ce qui est encore le cas de la majorité des indices

de prix des services exportés. Les taux de couverture sont détaillés dans le fichier des pondérations ci-dessous.

Caractéristiques techniques

Méthodologie

Le calcul des indices de prix des services est harmonisé au niveau mondial, grâce aux discussions du [Groupe de Voorburg](#) sur les statistiques de services, et à un [manuel méthodologique](#) (fichier pdf - 1,93 Mo) pour mettre en place des indices de prix de production dans les services, co-édité par [Eurostat](#) et l'[OCDE](#) (2005), en cours de réécriture. Les indices de prix de production des services mesurent des évolutions brutes de prix (non corrigées des variations saisonnières). Les séries-réponses de prix en niveau sont immédiatement converties en séries-élémentaires sous forme d'indices en référence 2010, puis agrégées en séries-indices selon un arbre d'agrégation propre à chaque branche (on appelle branche la classe de produits CPF4 de la nomenclature officielle) et à chaque marché. Enfin, les indices de prix des branches sont combinés de façon à obtenir des agrégats.

Agrégation et référence

Les indices des agrégats (classes de produits CPF4 et au-dessus) en base 2010 sont des indices de Laspeyres chaînés annuellement mis en référence 2010, c'est-à-dire que les pondérations utilisées pour agréger les évolutions trimestrielles de prix sont mises à jour en août pour calculer le premier trimestre définitif, à partir des sources de comptabilité nationale et de statistiques structurelles d'entreprises les plus récentes possibles, portant généralement sur l'année n-2 (n-1 dans l'idéal et en pratique pour les années 2006 à 2011 calculées en rétropolation). Les indices des branches et des niveaux infra, bien que calculés selon les mêmes formules, sont des indices de Laspeyres base fixe, parce que les pondérations ne sont généralement rafraîchies que tous les cinq ans, lors du renouvellement d'échantillon (20 % des branches sont renouvelées chaque année : entreprises, fournisseurs, séries-témoins, pondérations).

L'année 2010 est au sens strict l'année de référence (moyenne annuelle 2010 = 100) de tous les niveaux. L'année n-2 ou n-1 est l'année de base des agrégats (date des pondérations des niveaux supérieurs ou égaux aux classes de produits), tandis que l'année précédant le renouvellement d'échantillon constitue l'année de base de chaque branche au niveau fin (les pondérations fines sont obtenues à l'occasion des visites quinquennales).

Contrairement à de nombreux pays européens, le calcul des indices en base et référence 2010 ne se fait pas en deux temps (par rapport au quatrième trimestre n-1, puis chaînage annuel) mais en un seul, selon une formule équivalente de chaînage trimestriel avec une mise à jour annuelle des pondérations.

On veut calculer ainsi :

$$I_p^{T/ref} = I_p^{T-1/ref} * \frac{\sum P_T q_b}{\sum P_{T-1} q_b}$$

avec T = trimestre d'observation, p = prix, q = quantité, b = période de base, ref = période de

référence

La formule peut se développer ainsi :

$$I_p^{T/1ref} = I_p^{T-1/1ref} * \frac{\sum ((P_b Q_b) * P_{ref} / P_b) * P_T / P_{ref}}{\sum ((P_b Q_b) * P_{ref} / P_b) * P_{T-1} / P_{ref}}$$

et donc se réécrire avec des valeurs et des indices en lieu et place des quantités et des prix :

$$I_p^{T/1ref} = I_p^{T-1/1ref} * \frac{\sum \left(\overbrace{(P_b Q_b)}^{\text{Pondération en valeur}} / i_p^{b/1ref} \right) * i_p^{T/1ref}}{\sum \left((P_b Q_b) / i_p^{b/1ref} \right) * i_p^{T-1/1ref}}$$

Correction du « biais de chaînage »

Cette formule fait apparaître la correction nécessaire à l'introduction de nouvelles pondérations en valeur, afin de ne pas compter deux fois l'évolution des prix entre la période de référence (ici l'année 2010) et la période de base (n-1 ou n-2 selon les cas), qui serait responsable d'un « biais de chaînage ».

L'enquête OPISE couvrait, au premier trimestre 2013, 77 % du champ en valeur pour les services vendus aux entreprises françaises, 15 % pour les services vendus aux ménages en France, 39 % pour les exportations de services et 59 % de l'ensemble des marchés. Les indices de prix à la consommation, corrigés des mesures fiscales, complétaient à hauteur de 93 % la couverture directe des services vendus aux ménages en France et jusqu'à 78 % de l'ensemble des marchés. Des imputations par des indicateurs de prix proches (autre marché ou autre classe de produits) complétaient les 22 % restants, particulièrement dans les exportations.

Ne sont diffusées en principe que les séries pour lesquelles le taux de couverture directe par l'enquête OPISE ou par les indices de consommation des ménages dépasse 60 %.

Pondérations

[Ce fichier de pondérations](#) (format xls - 54 Ko) indique les pondérations 2010 de chacune des classes de services pour chacun des indicateurs diffusés, ainsi que le champ total des services selon la convention retenue.

Sources d'information

L'opération associe les organismes professionnels, les entreprises et l'Insee. Les entreprises enquêtées sont échantillonnées selon un rythme généralement quinquennal, à partir de l'Enquête Structurelle Annuelle dans les services et les transports.

Chaque entreprise sélectionnée est contactée par un ingénieur-enquêteur de l'Insee. Lors de l'entretien, les transactions-témoins (« séries-réponses ») sont déterminées de manière à être à la fois représentatives des évolutions de prix de l'entreprise et facilement mobilisables, afin de limiter -autant que faire se peut- la charge de réponse de l'entreprise. Le questionnaire est ainsi personnalisé pour chaque entreprise participant à l'enquête. La collecte est ensuite réalisée trimestriellement par voie postale ou télématique (les proportions étaient d'environ 50 % / 50 % au premier trimestre 2013) via le site de [Collecte de Réponse Par Internet](#). Les informations sont régulièrement mises à jour, soit par soit par échange avec un ingénieur-enquêteur (au moins tous les cinq ans), soit par les

propres déclarations de l'entreprise (suppressions et créations de séries-réponses, transmissions de données annexes).

Les indices de prix de production des services reposent ainsi sur environ 9 800 relevés de prix trimestriels (parfois administrés semestriellement voire annuellement pour certaines entreprises) transmis par 1 725 entreprises dans le cadre de l'enquête obligatoire « Observation des Prix de l'Industrie et des Services aux Entreprises » (OPISE). Cette enquête fait partie du programme annuel d'enquêtes statistiques des services publics examiné par le [CNIS](#) et publié par arrêté au Journal Officiel en début d'année.

Unité statistique enquêtée

L'entreprise statistique, ou plus précisément la branche de service concernée de l'entreprise statistique (responsable de la production d'un service) dans le cas des indices de prix de production des services.

Périodicité de l'opération

Trimestrielle.

Diffusion

Les indices de prix de production des services sont diffusés le dernier jour ouvré du deuxième mois succédant au trimestre sous revue (T+60j). Le [calendrier de parution](#) est annoncé quatre mois à l'avance. Sauf mention particulière, les indices sont provisoires pendant un trimestre. Les révisions intègrent en particulier les réponses tardives des entreprises et les changements de pondérations dans le cadre de la rénovation en continu des indices. Les « Informations Rapides » trimestrielles [Indices des prix de production des services](#) (IPSE) fournissent les principaux résultats assortis d'un commentaire. La totalité des indices diffusés figure sur la [Banque de données macro-économiques](#) (BDM). Ils sont également rediffusés aux côtés des autres pays européens sur le site d'[Eurostat](#) sous le thème « Industrie, commerce et services », rubrique « statistiques conjoncturelles sur les entreprises », sous-rubrique « commerce et services », domaine « prix à la production ».

Passage des séries en base 2005 aux séries en base 2010

Les séries d'indices au niveau classe de produits (code à 4 caractères) ou infra ont généralement fait l'objet d'un simple re-référencement d'une base à l'autre (application d'une règle de trois, de façon à obtenir 100 en moyenne annuelle 2010). Dans certains cas (principalement les transports), l'affectation des séries-indices par marchés a pu être reconsidérée (par exemple, le transport international reclassé en exportations). Les séries d'indices des niveaux agrégés diffèrent entre les deux bases essentiellement par le jeu des pondérations et des techniques d'agrégation : Laspeyres base fixe 2005 pour la base 2005 (base fixe 2006 pour les indices de prix du transport qui étaient gérés par le SOeS), Laspeyres chaîné en référence 2010 pour la base 2010, avec des pondérations revues depuis 2005 inclus. La [Banque de données macro-économiques](#) (BDM) indique, quand c'est possible, la série correspondante qui permet de poursuivre une série arrêtée, avec le coefficient de raccord nécessaire. Toutes les séries de prix de production des services en base 2005 ont été arrêtées au quatrième trimestre 2012, et la plupart ont des séries correspondantes à l'identique en base 2010, avec un coefficient de raccord calculé sur le troisième trimestre 2012, dernière période définitive

calculée en base 2005. [Ce tableau de correspondance](#) (fichier xls - 98 Ko) permet de visualiser l'intégralité des séries concernées.

Pour en savoir plus

- [Les indices de prix de vente de l'industrie et des services aux entreprises](#), Insee Méthodes n°89, via Epsilon.